

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE
MERCREDI 24 NOVEMBRE 2010, À 19 HEURES 30,
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DES APPALACHES
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Luc Berthold	Thetford Mines
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	Germain Daigle	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Denis Fortier	Saint-Fortunat
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf, préfet
Mme	Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Loïc Lenoir	Beaulac-Garthby
M.	Kaven Mathieu	East Broughton
M.	René Gosselin	Adstock
M	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	André Rodrigue	Disraeli Ville
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
M.	Daniel Talbot	Sainte-Praxède
M.	Paul Vachon	Kinnear's Mills
M.	Bruno Vézina	Irlande
M.	Christian Dostie	St-Jean-de-Brébeuf

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, M. Ghislain Hamel. Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la réunion.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2010-11-6076

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
 - 3.1. Procès-verbal de la séance du 13 octobre 2010
 - 3.2. Affaires découlant du procès-verbal du 13 octobre 2010
4. Période de questions
5. Rapport des comités
 - 5.1. Comité administratif du 9 novembre 2010
6. Correspondance

7. Demande de rencontre
8. Gestion financière et administrative
 - 8.1. Comptes payés
 - 8.2. Prévisions budgétaires 2011
 - 8.3. Ouverture de 2 nouveaux postes en évaluation
 - 8.4. Fixation de l'heure et de la date des séances ordinaires du Conseil des maires et du Comité administratif pour 2011
 - 8.5. Politique de gestion contractuelle
 - 8.6. Appel d'offres pour formule <<retainer>> avec avocats
9. Aménagement du territoire
 - 9.1. Certificats de conformité
 - 9.2. Adoption des projets de règlements ou de règlements
 - 9.3. Recommandations à la CPTAQ
 - 9.4. Modifications au schéma d'aménagement révisé
10. Réflexion stratégique de la MRC
 - 10.1. Surveillance de chantier pour localisation des bureaux de la MRC
11. Sécurité incendie
 - 11.1 Schéma de couverture de risques – Attestation du ministère
12. Sécurité publique
 - 12.1. Priorité d'actions
13. Développement économique
 - 13.1. Fonctionnement du CLD - Versement
 - 13.2. SDERT – Table sectorielle - Nominations
14. Pacte rural
 - 14.1 Projet locaux
 - 14.1.1 Municipalité St-Jacques-le-Majeur
 - 14.1.2 Municipalité de Ste-Praxède
 - 14.1.3 Municipalité de St-Julien
 - 14.1.4 Municipalité de St-Pierre-de-Broughton
 - 14.1.5 Municipalité de St-Jean-de-Brébeuf
 - 14.1.6 Municipalité de St-Adrien-d'Irlande
 - 14.2 Signature des protocoles et communiqué de presse
 - 14.3 Thématique du Bulletin de la ruralité 2011
 - 14.4 Journée de la ruralité
 - 14.5 Vision jeunesse
 - 14.6 Comité de suivi de la politique culturelle
 - 14.7 MAMROT – Pacte rural 2002-2007
15. Comité de diversification économique du secteur sud
 - 15.1 Municipalité de St-Julien – Carrefour multiservices
16. Environnement
 - 16.1 Coupe de bois – Compétence - Comité
17. Affaires nouvelles
 - 17.1 Récupération Frontenac
 - 17.2 SDE – Nomination
 - 17.3 Fondation Collation Élèves démunis
 - 17.4 Société des archives historiques (SAHRA)
 - 17.5 Occupation dynamique – Projet de loi de l'occupation du territoire
 - 17.6 Pacte rural – Plaque
 - 17.7 Programme Bouge bien, Bouffe bien – Activité
18. Prochaine réunion du Conseil des maires
19. Levée de la séance

Adopté

3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2010

CM-2010-11-6077

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2010.

Adopté

3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2010

3.2.1 Appui concernant le maintien des emplois au ministère des ressources naturelles et de la faune de la région

Pour faire suite à notre demande de rencontre avec le ministre délégué aux Ressources naturelles et de la Faune, M. Simard, nous avons reçu une réponse favorable. Une rencontre aura lieu en décembre prochain.

3.2.2 Assurance professionnelle-activité physique

Pour faire suite à la rencontre des directeurs généraux des municipalités à la MRC avec La Promutuelle et le groupe, il a été discuté que l'assurance professionnelle-activité physique soit intégrée dans notre police d'assurance et que les municipalités pourront s'en prévaloir.

4 PÉRIODE DE QUESTION

4.1 Deux citoyens s'adressent aux membres du conseil des maires concernant le règlement sur l'abattage d'arbres. Ils nous font part du fait que selon eux le règlement est trop rigide. Ces deux citoyens ont chacun une poursuite en cours concernant ce règlement. Puisque ce dossier est déjà dans les mains de la justice on leur mentionne qu'on ne peut élaborer sur le sujet. Par ailleurs, on leur mentionne qu'un point est déjà prévu plus loin dans l'ordre du jour concernant le dossier du règlement d'abattage d'arbres.

5 RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Comité administratif du 9 novembre 2010

Copie du projet préliminaire de procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 9 novembre 2010 sera déposée à la prochaine assemblée.

6 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est inscrite à l'ordre du jour.

7 DEMANDE DE RENCONTRE

Il est discuté de la possibilité qu'un représentant du Musée minéralogique de Thetford soit invité à venir nous rencontrer pour nous informer des activités à venir.

8 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1 Comptes payés

CM-2010-11-6078

Il est proposé par M. Daniel Talbot, et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes payés telle que présentée par la directrice générale à savoir :

Période du 1^{er} septembre 2010 au 30 septembre 2010 : 24 445.11 \$
Période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2010 : 285 766.33 \$
Période du 1^{er} novembre au 24 novembre 2010 : 689 582.03 \$

Adopté

8.2 Prévisions budgétaires 2011

8.2.1 Mécanisme d'établissement des quotes-parts

CM-2010-11-6079

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de répartir les quotes-parts selon les procédures historiquement en vigueur à la MRC des Appalaches.

Adopté

8.2.2 Document synthèse

Dépôt du document présentant les prévisions budgétaires en fonction des discussions tenues lors de la séance extraordinaire du 17 novembre dernier.

8.2.3 Adoption des prévisions budgétaires 2011- Partie I

CM-2010-11-6080

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires de la Partie I pour l'exercice financier 2011, à savoir les départements concernant l'ensemble des municipalités, selon les modalités suivantes :

⇒ total des revenus :3 102 218 \$,
⇒ total des dépenses :3 122 218 \$,
⇒ total des autres activités financières : ... – 20 000 \$,
⇒ total des quotes-parts :1 248 362 \$.

Que le total des autres activités financières soit pris à même le surplus et qu'il soit affecté au département sécurité incendie.

Adopté

- CM-2010-11-6081**
- 8.2.4 Adoption des prévisions budgétaires 2011 – Partie II
- Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires de la Partie II pour l'exercice financier 2011, à savoir le département de l'évaluation foncière qui concerne les 17 municipalités relevant du Code municipal du Québec, selon les modalités suivantes :
- ⇒ total des revenus :672 589 \$,
 - ⇒ total des dépenses :672 589 \$,
 - ⇒ total des quotes-parts :589 243 \$.
- Adopté
- CM-2010-11-6082**
- 8.2.5 Adoption des prévisions budgétaires 2011 – Partie III
- Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires de la Partie III pour l'exercice financier 2011, à savoir les ententes ouvertes aux municipalités, selon les modalités suivantes :
- ⇒ total des revenus :28 730 \$,
 - ⇒ total des dépenses :28 730 \$,
 - ⇒ total des quotes-parts :0 \$.
- Adopté
- CM-2010-11-6083**
- 8.2.6 Adoption des prévisions budgétaires 2011- Partie IV
- Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires de la Partie IV pour l'exercice financier 2011, à savoir les activités du Comité de diversification du Secteur Sud, selon les modalités suivantes :
- ⇒ total des revenus :55 000 \$,
 - ⇒ total des dépenses :55 000 \$,
 - ⇒ total des quotes-parts :5 000 \$.
- Adopté
- CM-2010-11-6084**
- 8.2.7 Adoption de l'acte de répartition des quotes-parts
- Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'adopter l'acte de répartition des quotes-parts pour l'exercice financier 2011 selon les modalités suivantes :
- QUOTES-PARTS – PARTIE I
- Répartition sur la base de la population
- ⇒ Office de tourisme296 133 \$
 - ⇒ Gestion des matières résiduelles30 000 \$
- Répartition sur la base du nombre de votes
- ⇒ Gestion des finances.....245 310 \$

Répartition à parts égales

- ⇒ Législation155 572 \$
- ⇒ Programme de subvention30 271 \$

Répartition sur la base de la richesse foncière uniformisée

- ⇒ Sécurité incendie.....30 315 \$
- ⇒ Urbanisme / Supra-local.....208 370 \$
- ⇒ CLD (SDERT).....252 377 \$

QUOTES-PARTS – PARTIE II

Répartition sur les coûts réels

- ⇒ Évaluation foncière.....589 243 \$

QUOTES-PARTS – PARTIE IV

Répartition sur la base de la population

- ⇒ Secteur Sud.....5 000 \$

Adopté

8.2.8 Taux d'intérêt pour l'exercice financier 2011

CM-2010-11-6085

Il est proposé par M. Paul Vachon et résolu unanimement de fixer à 12% le taux d'intérêt sur les arriérés pour l'exercice financier 2011.

Adopté

8.3 Ouverture de 2 nouveaux postes en évaluation- changement

CN-2010-11-6086

Attendu qu'il y a un retard à reprendre au niveau du service de l'évaluation;

Attendu qu'après analyse du département et des solutions offertes, il sera plus efficace pour l'an 2011 de donner un secteur (wolfe) à contrat et de reprendre le retard dans les 2 autres secteurs avec les employés présents de la MRC.

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de reporter ultérieurement l'ouverture de nouveaux postes en évaluation au besoin.

Adopté

8.4 Fixation de l'heure et de la date des séances ordinaires du Conseil des maires et du Comité administratif pour l'an 2011

CM-2010-11-6087

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement de fixer à 19 h 30 l'heure de début des séances ordinaires du Conseil des maires qui auront lieu, en 2011, les mercredis soirs suivants, à savoir :

- le 12 janvier,
- le 9 février,
- le 9 mars,
- le 13 avril,
- le 11 mai,
- le 8 juin,
- le 17 août,
- le 14 septembre,
- le 12 octobre,
- le 23 novembre.

Il est également résolu de fixer à 13 h 30 l'heure de début des séances ordinaires du Comité administratif 2011, les mardis après-midi suivants, à savoir :

- le 1^{er} février,
- le 1^{er} mars,
- le 5 avril,
- le 3 mai,
- le 31 mai,
- le 9 août,
- le 6 septembre,
- le 4 octobre,
- le 8 novembre.

Adopté

8.5 Politique de gestion contractuelle

CM-2010-11-6088

La directrice générale remet à tous un modèle de politique de gestion contractuelle afin de procéder à l'adoption d'une politique.

Il est proposé par M. Luc Berthold et résolu unanimement de revenir sur ce point en janvier afin d'adopter un modèle spécifique à nos besoins.

Adopté

8.6 Appel d'offres pour formule «retainer» avec avocats

CM-2010-11-6089

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à effectuer un appel d'offres afin d'obtenir des prix pour une formule «retainer» auprès d'avocats.

Adopté

9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1 Certificat de conformité

Ville de Thetford Mines – Règlement 374

CM-2010-11-6090

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 374 (projet 2010-57-Z) amendant le règlement de zonage 148 afin d'harmoniser les normes concernant les piscines avec celles de la réglementation provinciale.

Adopté

Ville de Thetford Mines – Règlement n° 375

CM-2010-11-6091

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 375 (projet 2010-27-PU) amendant le règlement d'urbanisme 147 afin d'agrandir l'aire d'affectation CB à même l'aire d'affectation RA (secteur rue Sainte-Anne) et la remplacer par l'affectation IB.

Adopté

Ville de Thetford Mines – Règlement n°376

CM-2010-11-6092

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 376 (projet 2010-10-PIIA) amendant le règlement sur les PIIA numéro 212 afin de modifier les critères d'évaluation de la zone 2536C située dans le prolongement de la rue Sainte-Anne.

Adopté

9.2 Adoption de projets de règlements ou de règlements

9.2.1 Adoption du règlement 121

CM-2010-11-6093

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'adopter le règlement de modification numéro 121, amendant le schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches, ayant pour effet de modifier les limites de l'affectation industrielle et du territoire déjà occupé dans les limites de la Ville de Thetford Mines.

Adopté

9.2.2 Adoption du document qui indique la nature des modifications

CM-2010-11-6094

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'adopter le document qui indique la nature des modifications d'aménagement de la MRC des Appalaches, ayant pour effet de modifier les limites de l'affectation industrielle et du territoire déjà occupé dans les limites de la Ville de Thetford Mines.

Adopté

9.2.3 Règlement 122 – Dérogation au schéma d'aménagement

À titre informatif, la directrice générale présente un suivi de la procédure à l'adoption du règlement 122 portant sur la dérogation au schéma d'aménagement afin de permettre l'aménagement d'une plage publique sur les rives du lac Aylmer. La documentation nécessaire à la préparation du projet de règlement a été reçue le 3 novembre 2010. Par contre, avant d'entamer le processus de modification au schéma d'aménagement révisé, il était préférable de faire une demande d'avis préalable au ministère du Développement

durable, de l'Environnement et des Parcs. La raison est de s'assurer que toute la documentation requise est présente et complète dans la demande. Ainsi, lors de la modification au schéma d'aménagement, le processus de modification ne s'en trouvera pas ralenti.

9.3 Recommandation à la CPTAQ

CM-2010-11-6095

Dossier de la CPTAQ	370345
Demandeur	Municipalité de Kinnear's Mills
Lots	5A-P, Rang 4
Cadastre	canton de Leeds
Superficie visée	1 080 mètres carrés; 540 mètres carrés;

ATTENDU que la municipalité de Kinnear's Mills demande une autorisation à des fins autre qu'agricole auprès de la CPTAAQ et que cette autorisation est assujettie à une recommandation favorable de la MRC;

ATTENDU que la demande concerne une autorisation pour réaliser une servitude de passage permanente dans laquelle une conduite d'égout sera installée afin de pouvoir desservir sept (7) terrains résidentiels implantés en zone non agricole (dossier 350325);

ATTENDU que la recommandation de la MRC doit tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que la parcelle de terrain est située dans une affectation agricole viable;

ATTENDU que l'implantation des infrastructures se rattachant au réseau d'égout sont considérées comme des services d'utilité publique et que ce type d'usage est permis en affectation agricole viable;

ATTENDU que le site pour l'implantation des étangs aérés est un site de moindre impact sur l'agriculture puisqu'il se situe dans un boisé mixte sans érablière, un potentiel des sols de classe 4 et n'est pas situé en zone inondable;

ATTENDU que les tuyaux qui serviront pour les servitudes permanentes passeront sous terre et que le sol de surface sera remis en état à la fin des travaux;

ATTENDU que suite à l'analyse de la demande, la MRC constate que l'opération n'aura pas d'impact négatif sur la ressource agricole et qu'elle respecte les objectifs du schéma d'aménagement et les dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que la MRC doit motiver sa recommandation sur les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU que l'analyse de la demande, fondée sur les critères dudit article 62, peut être résumée ainsi :

1. Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants

D'après le classement des sols selon l'inventaire des terres du Canada, les sols du secteur visé sont de classe 4, avec des contraintes topographiques et de pierrosité. Le potentiel agricole de classe 4, correspond au secteur visé par la servitude qui aura très peu d'impact sur l'agriculture, puisque présentement le secteur est sous couvert forestier et contigu au périmètre d'urbanisation.

2. Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture

La possibilité d'utiliser ces sols à des fins agricoles est pratiquement nulle pour l'implantation de la servitude permanente, étant donné la proximité avec le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Kinnear's Mills.

3. Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants

Les conséquences sont jugées faibles puisque l'acquisition de la parcelle où il y aura la servitude permanente est de 1 080 mètres carrés et pour la servitude temporaire de 540 mètres carrés. De plus, le secteur encerclé par la rivière Osgood au sud-ouest, par des terrains boisés au sud-est, par le cimetière au nord et par le nouveau développement résidentiel où il y aura un réseau d'égout.

4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale

La MRC considère que l'autorisation demandée aura peu d'effet touchant cet élément, puisque même si le bâtiment d'élevage le plus près se situe à moins de 100 mètres des installations projetées, il se situe du côté sud de la rivière Osgood.

5. La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire de la Commission de développement de la métropole

La municipalité de Kinnear's Mills a démontré que le site choisi est celui de moindre impact pour l'agriculture d'autant plus que la zone non agricole est trop restreinte pour accueillir les installations prévues.

6. L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole

Le projet n'affectera pas l'homogénéité de l'exploitation agricole située à proximité, puisque cette exploitation se trouve du côté opposé de la rivière et donc de la servitude permanente.

7. L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région

La MRC considère que la demande résultera d'une très faible perte de sol et que la ressource en eau ne sera d'aucune façon affectée par l'usage prévu.

8. La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture

La MRC considère que la demande n'aura aucun effet touchant cet élément, puisque la partie résiduaire de la propriété où sera installée la servitude permanente sera de 70,71 hectares alors qu'actuellement la superficie est de 70,82 hectares. De plus, l'endroit touché par la servitude permanente se trouve sous couvert forestier.

9. L'effet sur le développement économique de la région sur une preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique

La MRC considère que de fournir des services bases tels que les réseaux d'égout ou d'aqueduc sont essentiels pour assurer une vitalité à une communauté et donc son développement économique.

10. Les conditions socioéconomiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie

La MRC considère que la demande n'aura aucun effet touchant cet élément.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

La MRC des Appalaches recommande à la CPTAQ d'accepter la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricole formulée par la municipalité de Kinnear's Mills sur le lot 5A-P du rang 4 telle que présentée au dossier 370345.

La MRC donne un avis que la demande d'autorisation du dossier 370345 est conforme au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Adopté

Recommandation à la CPTAQ

CM-2010-11-6096

Dossier de la CPTAQ	370432
Demandeur	Municipalité de Thetford Mines
Lots	554-P, rang 10
Cadastre	canton d'Irlande
Superficie visée	environ 1720 mètres carrés

ATTENDU que la municipalité de Thetford Mines demande une autorisation à des fins autre qu'agricole auprès de la CPTAAQ et que cette autorisation est assujettie à une recommandation favorable de la MRC;

ATTENDU que la demande concerne une autorisation pour réaliser une servitude permanente dans laquelle un fossé de ligne sera creusé afin de contenir les eaux de ruissellement provenant des terres agricoles situées en amont de neuf (9) terrains résidentiels, situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, et limitrophes la zone agricole permanente;

ATTENDU que la recommandation de la MRC doit tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que la parcelle de terrain est située dans une affectation agricole dynamique et limitrophe au périmètre d'urbanisation;

ATTENDU que l'aménagement d'un fossé de ligne est considéré comme un service d'utilité publique et que ce type d'usage est permis en affectation agricole dynamique;

ATTENDU que le site pour l'aménagement du fossé est un site de moindre impact sur l'agriculture puisqu'il se situe le long de la limite du terrain agricole et de la zone non agricole, soit le périmètre d'urbanisation, le potentiel des sols est de classe 4 et n'est pas situé en zone inondable;

ATTENDU que la perte de terrain pour l'agriculture est minime puisque ledit fossé sera aménagé à la limite du terrain agricole et que la terre sera utilisée pour niveler le terrain agricole;

ATTENDU que l'aménagement du fossé est en fait le prolongement d'un fossé déjà existant le long de la limite du terrain agricole qui est situé au sud-ouest de l'aménagement prévu et autorisé par servitude par l'autorisation de la CPTAQ (dossier 149590);

ATTENDU que suite à l'analyse de la demande, la MRC constate que l'opération n'aura pas d'impact négatif sur la ressource agricole et qu'elle respecte les objectifs du schéma d'aménagement et les dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que la MRC doit motiver sa recommandation sur les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU que l'analyse de la demande, fondée sur les critères dudit article 62, peut être résumée ainsi :

1. Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants

D'après le classement des sols selon l'inventaire des terres du Canada, les sols du secteur visé sont de classe 4, avec des contraintes topographiques et de pierrosité. Le potentiel agricole de classe 4, correspond au secteur visé par l'aménagement du fossé et aura peu d'impact sur l'agriculture, puisque présentement le secteur est contigu au périmètre d'urbanisation.

2. Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture

La possibilité d'utiliser ces sols à des fins agricoles est faible à l'endroit prévu pour l'aménagement du fossé, étant donné la proximité avec le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Thetford Mines.

3. Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants

Les conséquences sont jugées faibles, puisque la superficie où il y aura le fossé de ligne est d'environ 1 720 mètres carrés. De plus, le secteur est cerné par le périmètre d'urbanisation au sud, à l'est et à l'ouest (terrain vacant) et par un terrain en culture au nord.

4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale

La MRC considère que l'autorisation demandée n'aura aucun effet touchant cet élément, d'autant plus que le bâtiment d'élevage le plus près se situe à plus de 1000 mètres de l'aménagement du fossé.

5. La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire de la Commission de développement de la métropole

Le site choisi est celui de moindre impact pour l'agriculture, étant donné la configuration des lieux. En fait, la limite nord des terrains résidentiels est à la base du talus. Il est impossible d'aménager ledit fossé sur les terrains résidentiels où des clôtures et des haies sont déjà installés depuis plusieurs années. Le talus et le haut du talus se situent en zone agricole permanente. De plus, l'aménagement de ce fossé permettra d'y contenir les eaux de ruissellement provenant d'en amont des terrains résidentiels.

6. L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole

La MRC considère que la demande n'aura aucun impact touchant cet élément.

7. L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région

La MRC considère que la demande résultera d'une faible perte de sol et que la ressource en eau ne sera d'aucune façon affectée par l'usage prévu.

8. La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture

La MRC considère que la demande n'aura aucun effet touchant cet élément, puisque la partie résiduaire de la propriété où sera installée la servitude permanente sera de 38,28 hectares alors qu'actuellement la superficie est de 38,45 hectares.

9. L'effet sur le développement économique de la région sur une preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique

La MRC considère que la demande n'aura aucun effet touchant cet élément.

10. Les conditions socioéconomiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie

La MRC considère que la demande n'aura aucun effet touchant cet élément.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

La MRC des Appalaches recommande à la CPTAQ d'accepter la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricole formulée par la municipalité de Thetford Mines sur le lot 554-P du rang 10 telle que présentée au dossier 370432.

La MRC donne un avis que la demande d'autorisation du dossier 370432 est conforme au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Adopté

9.4 Modifications au schéma d'aménagement révisé

9.4.1 Demande à portée collective – Article 59

La délimitation des différentes grandes affectations de la zone agricole est terminée. La proposition a été acheminée aux directeurs généraux de chacune des municipalités afin qu'il en soit débattu dans les conseils municipaux. En attendant, la numérisation de la matrice graphique est ralentie dû au départ de Mme Vachon. Le travail pour les demandes à portée collective va tout de même continuer par l'identification des terrains vacants dans les affectations agroforestières et forestières.

9.4.2 Soumission publique – Numérisation des matrices graphiques

Il est proposé par M. Loïc Lenoir et résolu unanimement de procéder à l'élaboration d'une soumission publique pour le projet e numérisation des matrices graphiques.

Adopté

9.4.3 Consultation publique sur un projet d'élevage porcin

CM-2010-11-6098

Pour faire suite à la consultation publique tenue à Saint-Julien le 4 novembre 2010, la commission dépose son rapport au conseil des maires.

Conformément à l'article 165.4.12, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'adopter ce rapport et de transmettre une copie à la municipalité de Saint-Julien.

Adopté

9.4.4 Consultation sur le PRDIRT

Depuis quelques années, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a adopté une approche de gestion intégrée et régionalisée visant à permettre aux régions de participer davantage au développement des ressources naturelles et du territoire. Cette nouvelle approche de gestion comprend notamment la mise sur pied, dans toutes les régions du Québec, de commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT).

9.4.5 Appui au projet Ruralys

CM-2010-11-6099

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'appuyer le projet Ruralys qui est un organisme sans but lucratif qui, parmi plusieurs créneaux, vise à identifier les paysages exceptionnels d'une région. Dans ce cas-ci, Ruralys a proposé un projet de 199 000 \$ à la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches qui financerait environ 56 000 \$. La CRÉ Chaudière-Appalaches a déjà retenu ce projet dans le cadre du Fonds de développement régional. Il ne reste qu'à recevoir l'appui de toutes les MRC de la Chaudière-Appalaches, dont la MRC des Appalaches.

La méthodologie employée par Ruralys consiste à parcourir les routes municipalisées de la MRC et à identifier les paysages en les divisant en groupe selon des caractéristiques (géomorphologie, occupation du territoire, tendances actuelles...). La deuxième étape consistera à décrire de façon plus précise le paysage le long des chemins Craig et Gosford.

Ruralys demande une résolution à la MRC pour appuyer le projet à la CRÉ Chaudière-Appalaches. Ruralys ne demande aucune rétribution de la part des MRC, seulement la collaboration des aménagistes de la MRC pour le prêt de couches numériques de la BDTQ et de données au schéma d'aménagement.

Adopté

10 RÉFLEXION STRATÉGIQUE

10.1 Surveillance de chantier

CM-2010-11-6100

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de mandater Mme Marie-Claude Caouette, qui possède ses cartes de chantier, à agir à titre de surveillante de chantier dans le dossier de relocalisation des bureaux de la MRC.

Adopté

11 SÉCURITÉ INCENDIE

11.1 Schéma de couverture de risques

La directrice générale mentionne que le schéma de couverture de risques a été attesté au niveau du ministère et que nous recevrons sous peu les démarches à suivre afin que soit adopté au niveau de la MRC ledit schéma en janvier prochain.

Avis de motion est donné par M. Guy Roy qu'un règlement adoptant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie sera adopté à une séance ultérieure.

12 SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Priorité d'action

Une rencontre aura lieu le mardi 14 décembre 2010 avec les membres du comité de sécurité publique. Un point spécial est mis à l'ordre du jour concernant les demandes pour les priorités d'action. En effet, nous demandons à chacune des municipalités de fournir leur priorité d'actions pour l'année 2011.

13 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1 Fonctionnement du CLD- Paiement

CM-2010-11-6101

Attendu que la MRC a reçu du MDEIE un chèque de 645 056 \$ pour le fonctionnement du CLD pour l'an 2010-2011.

En conséquence, il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement de procéder au paiement de la somme due à l'organisme pour la période en cours.

Adopté

13.2 SDERT – Table sectorielle

CM-2010-11-6102

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de nommer les membres suivants à titre de représentants de la MRC au sein de la Table sectorielle :

Reconduction de la nomination de Mme Mélanie Chainey pour la table Jeunesse;

Renouvellement de la nomination de M. Germain Dodier à la table Santé et services sociaux;

Nomination de Mme Gisèle Martineau, table Groupe de femmes;

Nomination de M. Denis Bourassa, table Tourisme.

Adopté

14 PACTE RURAL

14.1 Projets locaux

14.1.1 Municipalité St-Jacques-le-Majeur

CM-2010-11-6103

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que le projet « **Déploiement de l'Internet haute vitesse sur le territoire de Saint-Jacques-le-Majeur** » présenté par la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur soit un projet accepté dans le cadre du Pacte rural de la MRC des Appalaches.

La présente autorise M. Ghislain Hamel, préfet de la MRC des Appalaches, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et autorise au versement des sommes prévues par ce protocole d'entente.

Le coût du projet est de : 6,500 \$.

Adopté

14.1.2 Municipalité Ste-Praxède

CM-2010-11-6104

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement que le projet « **Déploiement de l'Internet haute vitesse sur le territoire de Sainte-Praxède** » présenté par la municipalité de Sainte-Praxède soit un projet accepté dans le cadre du Pacte rural de la MRC des Appalaches.

La présente autorise M. Ghislain Hamel, préfet de la MRC des Appalaches, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et autorise au versement des sommes prévues par ce protocole d'entente.

Le coût du projet est de : 5,000 \$.

Adopté

14.1.3 Municipalité St-Julien

CM-2010-11-6105

Il est proposé par M. Germain Daigle et résolu unanimement que le projet « **Déploiement de l'Internet haute vitesse sur le territoire de Sainte-Praxède** » présenté par la municipalité de Sainte-Praxède soit un projet accepté dans le cadre du Pacte rural de la MRC des Appalaches.

La présente autorise M. Ghislain Hamel, préfet de la MRC des Appalaches, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et autorise au versement des sommes prévues par ce protocole d'entente.

Le coût du projet est de : 5,000 \$.

Adopté

14.1.4 Municipalité St-Pierre-de-Broughton

CM-2010-11-6106

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que le projet « **Déploiement de l'Internet haute vitesse sur le territoire de Saint-Pierre-de-Broughton** » présenté par la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton soit un projet accepté dans le cadre du Pacte rural de la MRC des Appalaches.

La présente autorise M. Ghislain Hamel, préfet de la MRC des Appalaches, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et autorise au versement des sommes prévues par ce protocole d'entente.

Le coût du projet est de : 5,500 \$.

Adopté

14.1.5 Municipalité St-Jean-de-Brébeuf

CM-2010-11-6107

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement que le projet « **Déploiement de l'Internet haute vitesse sur le territoire de Saint-Jean-de-Brébeuf** » présenté par la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf soit un projet accepté dans le cadre du Pacte rural de la MRC des Appalaches.

La présente autorise M. Ghislain Hamel, préfet de la MRC des Appalaches, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et autorise au versement des sommes prévues par ce protocole d'entente.

Le coût du projet est de : 5,000 \$.

Adopté

14.1.6 Municipalité St-Adrien-d'Irlande

CM-2010-11-6108

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que le projet « **Déploiement de l'Internet haute vitesse sur le territoire de Saint-Adrien-d'Irlande** » présenté par la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande soit un projet accepté dans le cadre du Pacte rural de la MRC des Appalaches.

La présente autorise M. Ghislain Hamel, préfet de la MRC des Appalaches, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et autorise au versement des sommes prévues par ce protocole d'entente.

Le coût du projet est de : 5,000 \$.

Adopté

14.1.7 Comité de citoyens de Vimy Ridge – Demande non recevable

CM-2010-11-6109

Le Comité des citoyens de Vimy Ridge de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine a présenté une demande d'aide pour le déploiement de l'Internet haute vitesse sur le territoire.

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement que le projet « **Déploiement de l'Internet haute vitesse sur le territoire de Saint-Joseph-de-Coleraine** » présenté par le Comité des citoyens de Vimy Ridge de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine ne peut être accepté pour le moment. Le projet n'est pas pour l'instant recevable, car la municipalité et le Comité local du Pacte rural n'ont pas encore appuyé leur projet puisque celui-ci ne couvre pas l'ensemble du territoire. Lorsque ces conditions seront remplies, la municipalité pourra soumettre à nouveau le projet.

Adopté

14.2 Signature des protocoles d'entente et communiqué de presse

CM-2010-11-6110

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de préparer les protocoles d'ententes et de communiquer avec les gens responsables des projets concernés afin qu'ils se présentent au bureau de la MRC et de leur remettre lors de la signature des documents le chèque auquel ils ont droit. Par ailleurs les agentes rurales s'occuperont de faire paraître un communiqué de presse à cet effet.

Adopté

14.3 Thématique du Bulletin de la ruralité 2011

Il est discuté lors de la réunion du pacte rural que le thème du bulletin de la ruralité 2011 soit le Défi démographique 30/50.

14.4 Journée de la ruralité 2011

Il est discuté que la journée de la ruralité 2011 se déroule à la municipalité de Leeds en mars prochain et la date définitive sera confirmée prochainement.

14.5 Vision jeunesse

CM-2010-11-6111

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement de contribuer pour un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000\$) à l'événement Vision jeunesse 2011. Que ce montant soit pris à même le fonds régional du Pacte rural.

Adopté

14.6 Comité de suivi de la politique culturelle

CM-2010-11-6112

Attendu que lors de la dernière réunion du comité du Pacte rural, il a été proposé de former un comité de suivi concernant le dossier de la politique culturelle.

Attendu qu'il a également été proposé de nommer deux membres provenant du côté politique, soit directement de la table des maires ou d'un membre d'un conseil municipal.

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement de nommer au sein du comité de suivi de la politique culturelle : M. Kaven Mathieu maire et Mme Pauline Poirier conseillère de la ville de Disraeli.

Adopté

14.7 MAMROT – Pacte rural 2002-2007

CM-2010-11-6113

Attendu que le MAMROT nous a transmis le rapport d'utilisation des fonds du Pacte rural 2002-2007 qu'a produit le Ministère à partir des données qui ont été saisies par notre organisme dans le système de reddition de comptes.

Attendu que le rapport démontre que la MRC des Appalaches a reçu la somme de 1 020 985 dans le cadre du Pacte rural 2002-2007 et que pour ces années la MRC des Appalaches a dépensé la somme de 1 050 497 \$.

Attendu que pour fermer le dossier 2002-2007, la MRC des Appalaches doit valider l'information inscrite sur le rapport.

En conséquence il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement que soit adopté le rapport d'utilisation des fonds du Pacte rural 2002-2007 tel que transmis par le Ministère.

Que l'écart entre le montant versé par le Ministère et le montant des sommes dépensées par la MRC des Appalaches est justifié par le fait que les premières années du Pacte rural 2002-2007 les projets n'avaient pas été déposés immédiatement donc les sommes reçues du Ministère ont été placées et furent réinvesties dans le cadre du Pacte rural.

Adopté

15 COMITÉ DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DU SECTEUR SUD

15.1 Municipalité de St-Julien – Carrefour Multiservices

CM-2010-11-6114

Il est proposé par M. André Rodrigue et résolu unanimement que la somme due au projet Carrefour Multiservices sera versée par la MRC prochainement.

Adopté

16 ENVIRONNEMENT

16.1 Coupe de bois –compétence – comité

CM-2010-11-6115

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement de former un comité concernant le règlement d'abattage d'arbres afin de voir à l'application de ce règlement et de trouver un mécanisme pour résoudre les conflits. Que ce comité soit formé par :

- Bruno Vézina
- Paul Vachon
- André Gosselin
- Christian Dostie
- Cynthia Boucher, aménagiste

Adopté

17 AFFAIRES NOUVELLES

17.1 Récupération Frontenac

M. Kaven Mathieu fait état de la situation concernant Récupération Frontenac. La compagnie aurait un manque à gagner. M. Mathieu leur demande de fournir un état détaillé de la situation.

17.2 SDE - Nomination

Il est résolu de remplacer M. Denis Fortier par M. Paul Vachon afin de représenter la MRC au sein du conseil d'administration de la SDE.

17.3 Collations dans les écoles – Fondation Collations Élèves démunis

CM-2010-11-6116

Il est proposé par M. René Gosselin et résolu unanimement que soit versé un don de 2 000 \$ annuellement pour 5 ans au projet de financement à la Fondation Collations Élèves démunis permettant ainsi à plus de 300 élèves des écoles primaires de la Commission scolaire des Appalaches de bien débiter leur journée.

Adopté

17.4 Société des archives historiques (SAHRA)

CM-2010-11-6117

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que soit délégué M. Paul Vachon pour représenter la MRC au sein du conseil d'administration de la Société des archives historiques (SAHRA).

Adopté

17.5 Occupation dynamique – Projet de loi de l'occupation du territoire

Mme Nicole Bourque nous informe que dans le projet de loi de l'occupation du territoire il n'y est nullement inscrit la MRC et qu'elle devrait être explicitement nommée afin que cette dernière puisse remplir ses fonctions de façon optimale dont l'objectif est de fournir équitablement les services aux citoyens et assurer un développement viable de leur territoire. Elle demande que ce point soit défendu à l'assemblée des MRC qui aura lieu en décembre prochain.

17.6 Pacte rural - Plaque

Une discussion a lieu afin de voir à ce que la MRC fournisse des plaques identifiant les projets des pactes ruraux et que ces plaques pourraient être offertes lors de la réalisation finale des travaux. La proposition est finalement annulée.

17.7 Programme Bouge bien, Bouffe bien

Mme Jessika Lacombe fait un suivi des activités du Congrès à Rimouski qui a eu lieu dernièrement.

17.8 Inspecteur en environnement

CM-2010-11-6118

Il est proposé par M. Paul Vachon et résolu unanimement que chaque municipalité désirant utiliser ce service devra embaucher directement cette ressource et en assurer les coûts.

Adopté

18 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 12 janvier 2011.

19 LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-2010-11-6119

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 22 h 00.

Adopté

**GHISLAIN HAMEL
PRÉFET**

**MARIE-EVE MERCIER
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**